

1. Identification

Identificateur de produit	Odorized Natural Gas
Autres moyens d'identification	
Synonymes	Gaz naturel / Méthane.
Usage recommandé	Principalement utilisé comme combustible de chauffage à des fins domestiques et industrielles.
Restrictions d'utilisation	-
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fournisseur	MANITOBA HYDRO
Adresse	360 Portage Avenue Winnipeg, Manitoba Canada R3C 0G8
Emergency Telephone (24/7)	(204) 480-5900 (in Winnipeg) 1-888-624-9376 (outside Winnipeg)

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Gaz inflammables	Catégorie 1
	Gaz sous pression	Gaz comprimé
	Asphyxiants simples	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Gaz extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Peut déplacer l'oxygène et causer rapidement la suffocation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Conseil de prudence	
Prévention	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter de respirer les gaz. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection respiratoire.
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Fuite de gaz enflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.
Stockage	Protéger de lumière du soleil. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Gaz naturel		8006-14-2	≤100
2-Méthylpropane-2-thiol		75-66-1	<2

Constituants	Numéro d'enregistrement CAS	%
Méthane	74-82-8	90 - 99
Éthane	74-84-0	≤ 6
Azote	7727-37-9	≤ 3
Butane	106-97-8	≤ 3
Pentane	109-66-0	≤ 3
Propane	74-98-6	≤ 3

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

Retirer la personne de la zone d'exposition. Les personnes qui portent secours doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer les autres. Utiliser une protection respiratoire adéquate. En cas d'irritation des voies respiratoires, de vertiges, de nausées ou de perte de conscience, demander immédiatement une assistance médicale. En cas d'arrêt de la respiration, aider la ventilation à l'aide d'un dispositif mécanique ou pratiquer le bouche à bouche. Transporter à l'extérieur. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Le contact avec du gaz ou du gaz liquéfié peut provoquer des brûlures, des lésions graves et/ou des gelures. En cas de gelure, immerger la zone concernée dans de l'eau tiède (pas plus de 105°F/41°C). La laisser immergée pendant 20 à 40 minutes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Peu probable en raison de la forme du produit.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Maux de tête. Vertiges. Fatigue. Nausée, vomissements. Une forte exposition à cette substance peut causer une suffocation par manque d'oxygène. Les symptômes peuvent comprendre une perte de mobilité et de conscience. La victime peut ne pas être consciente d'une asphyxie. Une asphyxie peut occasionner une perte de conscience sans avertissement et si rapidement que la victime peut être incapable de se protéger elle-même. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Halon. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs inappropriés

Aucun(e) connu(e).

Dangers spécifiques du produit dangereux

Brûle d'une flamme bleu pâle et presque invisible. Le gaz est facilement allumé avec de l'énergie à faible ignition, y compris l'électricité statique. Le gaz est plus léger que l'air et peut s'accumuler dans les sections supérieures des espaces fermés. La pression dans un récipient peut s'accumuler en raison de la chaleur, et elle peut se rompre si les dispositifs de décompression ne fonctionnent pas. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ ENFLAMMÉE SI LA FUITE PEUT ÊTRE ARRÊTÉE. En cas d'incendie : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Si une citerne, un wagon ou un camion-citerne est impliqué dans un incendie, ISOLER la zone dans un rayon de 800 mètres (1/2 mille); prévoir également une évacuation initiale dans un rayon de 800 mètres (1/2 mille). TOUJOURS rester à distance des réservoirs englutis par les flammes. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Ne pas diriger un jet d'eau vers la source de la fuite ou les dispositifs de sécurité en raison des risques de givrage. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés. Se retirer immédiatement si un son croissant provient d'un dispositif de sécurité d'évacuation ou en cas d'une décoloration des réservoirs causée par un incendie. Pour un important incendie dans la zone de cargaison, utiliser un support à tuyau automatique ou des lances à eau autonomes, si possible. Sinon, se retirer et laisser brûler.

Méthodes particulières d'intervention

En cas d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant à proximité. Ne pas tenter d'éteindre les flammes au site de la fuite, car une réinflammation violente pourrait survenir. Couper l'alimentation et/ou laisser le feu s'éteindre s'il est possible de le faire de façon sécuritaire. Le feu devrait s'éteindre assez rapidement selon la quantité de condensat de gaz naturel à la surface de l'eau produite. Si la fuite ou le déversement ne s'est pas enflammé, pulvériser de l'eau ou ventiler la zone pour disperser les vapeurs. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

Risques d'incendie généraux

Gaz extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

En cas de fuite, évacuer tout le personnel jusqu'à ce que la ventilation puisse rétablir les concentrations en oxygène à des niveaux sûrs. Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir à l'écart des zones basses. Le gaz est plus léger que l'air et peut s'accumuler dans les sections supérieures des espaces fermés. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les gaz. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Se reporter aux fiches de données de sécurité et/ou aux instructions. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Si possible, tourner les récipients qui fuient de sorte que c'est le gaz qui s'échappe plutôt que le liquide. Utiliser une pulvérisation d'eau pour réduire les vapeurs ou pour détourner la direction du nuage de vapeurs. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer. Ce produit est destiné uniquement au transport par pipeline. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. L'aspiration inverse de l'eau du récipient doit être évitée. Ne pas permettre le refoulement dans le récipient. Purger l'air du système avant d'introduire un gaz. Utiliser uniquement de l'équipement correctement spécifié qui est approprié pour ce produit, sa pression d'alimentation et sa température. En cas de doute, communiquez avec votre fournisseur de gaz. Éviter de respirer les gaz. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas pénétrer dans des zones de stockage ou des espaces confinés sans une ventilation adéquate. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. La concentration en oxygène ne doit pas descendre sous 19,5 % au niveau de la mer ($pO_2 = 135$ mm de Hg). Une ventilation mécanique ou une ventilation par aspiration à la source peut être requise. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ce produit peut accumuler des charges statiques qui peuvent causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Les contenants stockés doivent être inspectés régulièrement pour leur condition générale et des fuites. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Constituants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	1000 ppm
Pentane (CAS 109-66-0)	TWA	1000 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Constituants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	1000 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1000 ppm
Pentane (CAS 109-66-0)	TWA	1770 mg/m ³ 600 ppm
Éthane (CAS 74-84-0)	TWA	1000 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Gaz naturel (CAS 8006-14-2)	TWA	1000 ppm

Constituants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	750 ppm
	TWA	600 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1000 ppm
Pentane (CAS 109-66-0)	TWA	600 ppm
Éthane (CAS 74-84-0)	TWA	1000 ppm
Méthane (CAS 74-82-8)	TWA	1000 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Constituants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	1000 ppm
Pentane (CAS 109-66-0)	TWA	1000 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Gaz naturel (CAS 8006-14-2)	TWA	1000 ppm

Constituants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	800 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1000 ppm
Pentane (CAS 109-66-0)	TWA	600 ppm
Éthane (CAS 74-84-0)	TWA	1000 ppm
Méthane (CAS 74-82-8)	TWA	1000 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Constituants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	1900 mg/m ³ 800 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1800 mg/m ³ 1000 ppm
Pentane (CAS 109-66-0)	TWA	350 mg/m ³ 120 ppm

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Ventilation anti-déflagration est recommandé.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	Un écran facial est recommandé. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la peau	
Protection des mains	Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Tout contact direct avec le liquide peut provoquer des engelures. Le port de gants de protection thermique est conseillé.
Autre	Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. NE PAS UTILISER DE RESPIRATEURS A PURIFICATION D'AIR. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive s'il y a des possibilités de libération incontrôlée, si les niveaux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres conditions où des respirateurs à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.
Considérations d'hygiène générale	Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	Gaz comprimé.
Forme	Gaz comprimé liquéfié.
Couleur	Incolore.

Odeur Nauséabonde, fortement piquante.

Seuil olfactif 200 ppm de gaz naturel odorant

pH Sans objet.

Point de fusion et point de congélation -183 °C (-297.4 °F) (comme Méthane)

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition -162 °C (-259.6 °F) (comme Méthane)

Point d'éclair -188.0 °C (-306.4 °F) TVC

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Gaz inflammable.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) 5 %

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) 15.4 %

Tension de vapeur 300 - 600 psig (en pipeline)

Densité de vapeur 0.53 - 0.7 (gravité spécifique gazeuse) (comme Méthane)

Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) 0.002 % Léger (comme Méthane)

Coefficient de partage n-octanol/eau Non disponible.

Température d'auto-inflammation 537 °C (998.6 °F)

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Sans objet.

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif.

Masse moléculaire 16.04 (Méthane)

Propriétés comburantes	Non oxydant.
Pourcentage de matières volatiles	100 % en volume

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune polymérisation ne se produira. En cas de contact avec des composés halogénés et des comburants, peut générer des réactions violentes et des incendies.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles. Chocs et dommages physiques. Sensible aux décharges statiques.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts. Composés halogénés.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone. Traces de : Oxydes de soufre (SOx.). Oxydes d'azote (NOx).

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Danger de suffocation (asphyxiant) - en cas d'accumulation à des concentrations qui réduisent le taux d'oxygène jusqu'à un taux dangereux pour la respiration. Le méthane peut provoquer une narcose en quantité supérieure à 300 000 ppm (30% dans l'air).
Contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée. Le contact avec le gaz liquéfié peut causer une lésion (gelure) en raison du refroidissement rapide par évaporation.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Le contact avec le gaz liquéfié peut causer une lésion (gelure) en raison du refroidissement rapide par évaporation.
Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Maux de tête. Vertiges. Fatigue. Nausée, vomissements. Une forte exposition à cette substance peut causer une suffocation par manque d'oxygène. Les symptômes peuvent comprendre une perte de mobilité et de conscience. La victime peut ne pas être consciente d'une asphyxie. Une asphyxie peut occasionner une perte de conscience sans avertissement et si rapidement que la victime peut être incapable de se protéger elle-même. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Danger de suffocation (asphyxiant) - en cas d'accumulation à des concentrations qui réduisent le taux d'oxygène jusqu'à un taux dangereux pour la respiration.
-----------------------	--

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
Odorized Natural Gas (CAS Mélange)		
Inhalation		
CL50		900000 ppm (90% in air) (Methane)
Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
2-Méthylpropane-2-thiol (CAS 75-66-1)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Rat	97.5 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	4729 mg/kg
Constituants	Espèces	Résultats d'épreuves
Butane (CAS 106-97-8)		
Aiguë		
Inhalation		
CL50	Rat	658 mg/l, 4 heures

Constituants	Espèces	Résultats d'épreuves
Pentane (CAS 109-66-0)		
Aiguë		
Inhalation		
CL50	Rat	364 mg/l, 4 heures
Propane (CAS 74-98-6)		
Aiguë		
Inhalation		
Gaz		
CL50	Rat	> 80000 ppm, 15 minutes
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Asphyxiant simple		
Azote (CAS 7727-37-9)	Asphyxiant simple<n>	
Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Asphyxiant		
Azote (CAS 7727-37-9)	Asphyxiant simple<n>	
Canada - LEMT pour l'Ontario : Asphyxiant		
Azote (CAS 7727-37-9)	Asphyxiant simple<n>	
Canada - LEMT pour le Québec : Asphyxiant		
Azote (CAS 7727-37-9)	Asphyxiant simple<n>	
Éthane (CAS 74-84-0)	Asphyxiant simple<n>	
Méthane (CAS 74-82-8)	Asphyxiant simple<n>	
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénicité	Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.	
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.	
Danger par aspiration	Peu probable en raison de la forme du produit.	
Effets chroniques	Une exposition prolongée au gaz naturel peut entraîner une hypoxie, une coloration bleuâtre de la peau, un engourdissement, des dommages au système nerveux, une sensibilisation cardiaque, une diminution de la conscience et la mort.	

12. Données écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
--------------------	---

Constituants	Espèces	Résultats d'épreuves
Pentane (CAS 109-66-0)		
Aquatique		
Crustacés	CE50 Daphnia	2.3 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50 Poisson	3.1 mg/l, 96 heures
Persistance et dégradation	Le produit est biodégradable.	
Potentiel de bioaccumulation	Ne donne normalement pas lieu à bioconcentration ou bioaccumulation.	
Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau		
Pentane (CAS 109-66-0)	3.39	

Mobilité dans le sol	En raison de sa grande volatilité, il est peu probable que le produit cause une pollution du sol ou de l'eau.
Autres effets nocifs	Ce produit contient des substances qui contribuent au réchauffement de la planète (effet de serre).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Éliminer conformément à la réglementation locale.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU	UN1971
Désignation officielle de transport de l'ONU	GAZ NATUREL (à haute teneur en méthane) COMPRIMÉ
Classe de danger relative au transport	
Classe	2.1
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	-
Dangers environnementaux	Non
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number	UN1971
UN proper shipping name	NATURAL GAS, COMPRESSED with high methane content
Transport hazard class(es)	
Class	2.1
Subsidiary risk	-
Packing group	-
Environmental hazards	No
ERG Code	10L
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IMDG

UN number	UN1971
UN proper shipping name	NATURAL GAS, COMPRESSED with high methane content
Transport hazard class(es)	
Class	2.1
Subsidiary risk	-
Packing group	-
Environmental hazards	
Marine pollutant	No
EmS	F-D, S-U
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Sans objet. Ce produit n'est pas destiné à être transporté sauf par pipeline.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
----------------------------------	---

Canada. COV exclus. Lignes directrices pour les composés organiques volatils dans les biens de consommation.**LCPE 1999. Environnement Canada, et ses modifications**

Éthane (CAS 74-84-0)

Méthane (CAS 74-82-8)

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Méthane (CAS 74-82-8)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux**Convention de Stockholm**

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Méthane (CAS 74-82-8)

Inscrit.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	23-Octobre-2020
Date de la révision	-
Version n°	02
Avis de non-responsabilité	MANITOBA HYDRO ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.